

## RÉUNION DU 18 JANVIER 2011

L'an deux mil onze, le dix huit janvier, à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

### **Présents :**

Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Madame Michelle PRUNEAU, Mademoiselle Florence CARRIÈRE, Messieurs Gilbert RUIZ, Jean-Pierre SAUX, Alain GUENOT Joël DESNOUES, Jean-Michel VÉTOIS, Mesdames Mauricette ODRY, Catherine SIMONNEAU.

Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
10 janvier 2011	10 janvier 2011	Madame Mauricette ODRY

Approbation du compte rendu du conseil du 10 novembre 2010.

### • **Équipement de chloration au château d'eau :**

Suite à la panne des équipements de chloration au château d'eau, la « Lyonnaise des Eaux », sur demande de Monsieur le Maire, a proposé un devis pour le remplacement de ce dernier. Le montant dudit devis s'élève à 3691,33 € TTC. Cette station de chloration ayant déjà fait l'objet d'une remise en état, le Conseil Municipal estime qu'il est nécessaire de procéder cette fois-ci à son remplacement, et à l'unanimité de ses membres présents accepte ce devis.

### • **Curage du réseau d'Assainissement :**

Comme chaque année la « Lyonnaise des Eaux » est chargée de procéder au curage du réseau d'assainissement. Le devis de cette prestation s'élève à 1 521,67 € TTC. Cette opération se fera avant le nettoyage des pompes de relevage, prévu au contrat qui lie la commune à cette société. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents accepte ce devis.

### • **Réfection des battants des cloches de l'église :**

Les battants des cloches de l'église présentent des faiblesses dues à l'usure. L'entreprise DENIZET propose une réfection semblable à celle des monuments historiques (\*) à savoir :

- Meulage du métal écroui sur la frappe du battant
- Mise à nu du métal et recharge des points de frappe à l'acier doux
- Passage au four pour usiner la boule du battant
- Passage de l'ensemble au four pour recuit
- Sablage, traitement anticorrosion et peinture
- Fabrication d'un baudrier en cuir maintenu par 2 boulons et chape de sécurité
- Main d'œuvre et déplacement

(\*) Il est à noter que l'église de Saint Florent n'est pas classée, c'est simplement une Technique de réparation.

Le devis pour cette réfection s'élève à 1 210,35 € TTC. Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte ce devis.

- **Contrat de Maintenance des cloches, de l'horloge et du paratonnerre :**

Contrat proposé par l'entreprise DENIZET

**Objet du contrat :**

Contrôle, entretien complet de l'installation mécanique et électrique des 2 cloches avec tableau de commande, horloge mère, sonneries et 4 cadrans. Contrôle complet du paratonnerre.

**Engagement :**

La SARL DENIZET ELECTRO HORLOGERIE s'engage à effectuer une visite d'entretien annuelle et toutes autres visites qui seraient nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.

Ce Contrat annuel s'élève à 210,00 € TTC. Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte cette proposition.

- **PRIME DE FONTAINIER :**

Monsieur François PORNIN ayant fait valoir ses droits à la retraite au 31 janvier 2011, c'est Monsieur Dominique GUESSELIN qui a pris ses fonctions. C'est pourquoi la prime de fontainier d'un montant de 150,00 € relative à la surveillance et l'entretien des réseaux eau et assainissement, perçue par Monsieur François PORNIN est maintenant versée à Monsieur Dominique GUESSELIN, à compter du 1<sup>er</sup> février 2011. Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents donne son accord pour cette opération.

- **Lagunage Traitement Biologique :**

L'Entreprise VILLAIN BIOTECHNOLOGIE, a fait parvenir pour 2011 son devis d'entretien annuel pour la lagune qui s'élève à 1 686,36 € TTC. Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte ce devis

- **SO.NO.BA. :**

L'entreprise SO.NO.BA a fait parvenir son devis pour le balayage mécanique des rues et le nettoyage des caniveaux de la commune sur une distance totale de 6,5 km à raison de 4 interventions par an. Ce devis pour l'année 2011 s'élève à 467,25 € HT par passage pour le balayage et 47,25 € HT la Tonne pour l'enlèvement des déchets aspirés. Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte ce devis.

- **SEGILOG :**

Le contrat de 3 ans SEGILOG arrive à expiration. Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide de le reconduire pour une durée de 3 ans. Ce contrat comprend les droits d'acquisition du logiciel et les prestations de services à savoir : la mise à niveau du produit, la formation et l'aide aux utilisateurs.

- **TRAITEMENT DE LA LAGUNE :**

L'Entreprise VILLAIN BIOTECHNOLOGIE, a fait parvenir pour 2011 son devis d'entretien annuel pour la lagune qui s'élève à 1 686,36 € TTC. Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte ce devis

- **COMMERCE :**



Ces trois offres seront présentées à Monsieur MOREAU percepteur de Sully Sur Loire afin de faire le choix le plus judicieux pour la commune.

Le Conseil Municipal quant à lui reste sur sa position : à savoir que s'il n'est pas possible d'obtenir les subventions auxquelles la Commune peut prétendre, malheureusement le projet s'arrêtera là.

Pour ce qui concerne la chambre froide et le bar les consultations sont toujours en cours, afin de trouver la meilleure offre, de manière à minimiser le coût du projet.

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, charge Monsieur le Maire de poursuivre les démarches et procédures relatives à ce dossier, et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ledit projet.

## **QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES:**

### **SICTOM :**

Redevance incitative. Monsieur RUIZ délégué pour le SICTOM explique au conseil que dans l'immédiat le projet est à l'étude, l'obligation sera effective en 2013. De plus amples informations seront données lors des prochaines séances.

### **Écoles privées :**

Un courrier de L'Ecole Jeanne d'Arc de Sully sur Loire est parvenu en mairie. Dans le cadre des classes de découvertes, cet établissement sollicite une subvention pour les enfants de Saint-Florent inscrits dans cette école. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande considérant qu'il s'agit d'un choix délibéré des parents et que le regroupement pédagogique Saint Gondon / Saint Florent est en mesure d'accueillir ces enfants.

### **Aménagement de la cour de la Mairie :**

Monsieur SAUX présente un projet d'aménagement de la cour de la Mairie. Le Conseil étudie les plans présentés, propose quelques modifications et se prononcera définitivement lors d'une prochaine séance.

### **Redevance de l'Agence de L'Eau :**

Les taux de redevance imputés sur les factures d'eau et d'assainissement pour 2011 s'élèveront à :

- Taux pollution domestique 0,192
- Taux réseaux de collecte 0,152

### **SICTOM : Redevance Spéciale**

Dans le cadre du ramassage des containers communaux d'ordures ménagères, la commune s'acquitte d'une taxe dite « Redevance Spéciale ». Pour l'année 2011, le montant de cette taxe s'élève à 2 180,00 €.

### **Compte rendu de la visite du D.D.E.N.**

Extrait du courrier :

Le conseil municipal est très à l'écoute des besoins et des souhaits de l'équipe enseignante. Nous remarquons donc, chaque année, un investissement et des améliorations malgré des ressources communales modestes.

**INSEE :**

A ce jour le nombre d'habitants de Saint Florent est de 472.

**Vérification périodique des Chapiteaux, Tentes et Structures :**

Dans le cadre de la vérification périodique réglementaire de l'assemblage des chapiteaux, tentes et structures, l'examen du rapport de visite du 28 octobre 2010 établi par le bureau vérificateur a mis en évidence la non conformité suivante :

A savoir qu'il y a lieu :

D'assurer l'ancrage au sol et l'haubanage de chaque poteau, en toutes circonstances.

**Domaine du CIRAN :**

Appel de cotisation pour 2011

Cette cotisation permet à tous les habitants de la commune de bénéficier du demi-tarif sur les droits d'entrée au CIRAN, qu'il s'agisse de visiteurs individuels ou de groupes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte cette cotisation qui s'élève à 40,00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

BADAIRE Jean-Claude		PRUNEAU Michelle	
CARRIERE Florence		RUIZ Gilbert	
DESNOUES Joël		SAUX Jean-Pierre	
GUENOT Alain		SIMONNEAU Catherine	
ODRY Mauricette		VETOIS Jean-Michel	